



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 23.11.2010 L'an deux mille dix et le vingt neuf novembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents : Mrs RASKOPF, BUONGIORNO (excusé), DELBES (excusé), Mme RAHOU (excusée).

N° 10/127
Secrétaire : Mr BOUDES.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

**PARTICIPATION
COMPLEMENTAIRE
A VERSER AU
SYNDICAT MIXTE DU
SAUT DU TARN**

Sur le budget 2009 du Syndicat Mixte du Saut du Tarn, une comptabilisation erronée des intérêts sur Bons de Trésors Négociables, pour un montant de 42 237,58 € au lieu de 2 237,58 € a eu pour effet de "gonfler" le résultat de fonctionnement.

Afin de rétablir un résultat exact, le Syndicat Mixte doit établir un mandat de 40 000 €.

Le Syndicat Mixte a fait savoir qu'une participation globale de 20 000 € lui serait nécessaire pour équilibrer ses comptes. Les statuts du Syndicat Mixte ayant fixé la participation de la commune de St-Juéry à 40 %, il conviendrait de décider le versement d'une participation de 8 000 €.

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE le versement d'une participation complémentaire de 8 000 € au Syndicat Mixte du Saut du Tarn.

DIT que les crédits sont suffisants sur le budget 2010.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 10 mars 2011
Jacques LASSERRE
Maire,